



La connaissance des règles d'urbanisme pour un usage opérationnel stratégique

Fiche programme – v.9 – 13/01/2026

Prérequis : - l'apprenant est agent immobilier détenteur d'une carte professionnelle ou négociateur d'une agence immobilière, salarié ou mandataire

Objectifs : - définir et comprendre le cadre politique, légal et règlementaire des grandes orientations d'urbanisme ainsi que la hiérarchie des normes
- identifier les instruments clefs utilisés en urbanisme afin de pouvoir les employer et/ou anticiper pour améliorer son devoir de conseil
- connaître les effets des choix publics sur la propriété privée pour professionnaliser sa démarche client

Aptitude et compétences : - le thème de l'urbanisme suggère une expérience conséquente de la pratique pour pouvoir être envisagé de façon opérationnelle

Durée : - 14.00 heures

Délai d'accès : - programmation sur demande avec un minimum de 15 jours de préavis

Tarifs : - 2 000 € HT par personne / 1 200 € HT dès 2 stagiaires
(me consulter pour un devis précis)

Méthodes mobilisées : - méthodes expositive, active et participative avec études de cas pratiques comme reflet de la pratique ;
- session vivante sur fond d'échanges et partages d'expériences personnelles

Modalités d'évaluation : - questionnaires de préformation et de contrôle des acquis

Accessibilité : - formation accessible aux PSH, émettre une demande individualisée pour la collecte des besoins précis via un questionnaire dédié, et en fonction, accompagnement de la prise en charge par un des référents de l'OF

Nota bene : /

Référent pédagogique et administratif : - Renaud Lambert

Contact : contact@renaudlambert.fr / 06 73 59 53 03

Plan de cours :

JOUR 1

INTRODUCTION : définitions de la notion d'urbanisme

PARTIE 1 : Le cadre national du droit de l'urbanisme

- Les objectifs nationaux
- Les documents de planification
- Le partage de compétences sur le territoire
- La hiérarchie des normes

PARTIE 2 : Les outils de planification stratégique

- Le SCOT
- Le PLU
- La carte communale
- Le RNU

PARTIE 3 : L'utilisation des autorisations adéquates

- Le certificat d'urbanisme, le permis de démolir, les permis de construire, la déclaration préalable, le permis d'aménager, le permis de construire valant division

JOUR 2

PARTIE 4 : Le contentieux des autorisations d'urbanisme

- Recours, délais, affichages obligatoires

PARTIE 5 : Les modalités d'intervention des personnes publiques en matière de maîtrise foncière

- L'expropriation, le droit de préemption, la zone d'aménagement concerté

PARTIE 6 : Les différentes taxes d'urbanisme et leur mode de calcul

- Taxe d'aménagement, taxe d'archéologie préventive

PARTIE 7 : Mises à jour administratives et jurisprudentielles

PARTIE 8 : Process pratique de l'agent au titre des règles d'urbanisme

Indicateurs de résultat à fin 2025

Taux de satisfaction : 100%

Nombre de stagiaires formés à ce thème : 71